



Le chant choral dans les collèges de l'académie de Poitiers par Philippe Bazin, IA-IPR Education musicale et chant choral. Etat des lieux 2014-2015.

publié le 21/12/2014 - mis à jour le 06/01/2015

Descriptif :

Enquête et réflexion sur les activités chorales des collèges de l'académie de Poitiers.

Sommaire :

- 1. Les élèves choristes dans leurs établissements.
- 2. Les moyens.
- 3 Les projets.
- 4. Les répertoires
- Conclusion : trois confirmations et deux conséquences
- Annexe

Académie de Poitiers

Le chant choral dans les collèges :
état des lieux 2014 - 2015

Références :

- ▶ la circulaire « Le chant choral à l'école, au collège et au lycée », [B.O. du 22 septembre 2011](#) : « (...) Chaque année, les corps d'inspection élaborent un état analytique des chorales dans l'académie et ses départements » ;
- ▶ [l'étude similaire réalisée en mai 2014](#), avec des considérations générales que l'on ne détaillera pas ici à nouveau.

Source

- ▶ Retour d'informations transmises en novembre 2014 par 156 collèges publics et 32 collèges privés de l'académie (tableaux N°1 à 6).

Pour autant que la ressource enseignante soit disponible et compétente, ce qui est une réalité dans presque tous les collèges de l'académie de Poitiers, la chorale regroupe des élèves volontaires pour chanter en polyphonie et présenter le résultat de leur travail en public sous la responsabilité pédagogique et artistique des professeurs. Ni club, ni atelier, il s'agit bien d'un enseignement complémentaire qui pourrait être assimilé à une option, à ceci près que sa visée est plus large puisqu'il regroupe des élèves de tous niveaux, voire même de cursus scolaires dissemblables, comme le montrent l'inclusion d'élèves à besoins particuliers ainsi que le développement de projets qui lient premier et second degré.

Grâce au travail des associations qui mobilisent les partenariats professionnels du spectacle vivant, les concerts où se rassemblent les chorales font vivre aux élèves une aventure d'expression musicale assez marquante pour que nombre d'entre eux souhaitent poursuivre plusieurs années cet enrichissement de leur parcours scolaire.

Au-delà des informations chiffrées de ce dossier sera posée la question des compétences que la pratique assidue du chant choral a cultivées chez le collégien qui devient lycéen : et si son **orientation** en tenait compte ?

● 1. Les élèves choristes dans leurs établissements.

Ils sont 5.973 dans les collèges publics et 961 dans les collèges privés. Par rapport à l'effectif total des élèves des établissements offrant le chant choral, les proportions sont respectivement de 9,4 % et 10,6 %. L'enquête de l'année

passée, réalisée en mai 2014, relevait 8,8% et 9,1%, et l'on pourrait donc conclure à une progression ; mais il convient de rester prudent, car une évaporation peut intervenir entre le début et la fin du parcours si la notion d'engagement n'a pas été suffisamment soulignée.

Tableau N°1 : les chiffres détaillés par département.

ENSEIGNEMENT PUBLIC	16	17	79	86	ACADEMIE
NOMBRE REPONSES/NOMBRE DE COLLEGES	38/38	49/51	36/36	33/34	156/159
NOMBRE DE CHORALES	34	47	34	33	148
NOMBRE DE CHORISTES	1027	1936	1627	1383	5973
% PAR RAPPORT AU TOTAL DES ELEVES	8,47%	8,46%	12,64%	8,77%	9,41%
% DES DIVISIONS DISPONIBLES AU MOMENT DE LA CHORALE	72,09%	71,74%	87,92%	74,45%	75,71%
ENSEIGNEMENT PRIVE					
NOMBRE REPONSES/NOMBRE DE COLLEGES	5/6	5/6	13/14	9/9	32/35
NOMBRE DE CHORALES	5	5	9	9	28
NOMBRE DE CHORISTES	152	187	292	330	961
% PAR RAPPORT AU TOTAL DES ELEVES	7,93%	14,85%	10,17%	10,89%	10,59%
% DES DIVISIONS DISPONIBLES AU MOMENT DE LA CHORALE	97,33%	92,50%	87,85%	65,25%	82,65%

Au cœur de ces chiffres, l'on observe dans les collèges publics une nette corrélation entre les pourcentages des divisions disponibles au moment où répète la chorale et ceux des choristes eux-mêmes. La façon dont les collèges des Deux-Sèvres envisagent cette question peut servir d'exemple pour le reste du territoire.

La répartition par niveaux et par genre ne déroge pas aux constats effectués lors des précédentes enquêtes :

Tableau n°2						
	6EMES	5EMES	4EMES	3EMES	GARCONS	FILLES
PUBLIC*	2602	1488	1072	750	1323	4455
PRIVE	367	309	180	111	228	733

*Certains collèges n'ont pas renseigné avec précision ces critères, d'où un total inférieur aux chiffres réels relevés dans le premier tableau.

Plutôt que de se focaliser sur l'affaiblissement de la fréquentation de la chorale au fur et à mesure du déroulement de la vie au collège, il faut s'interroger sur le nombre, somme toute remarquable, des élèves de Troisième qui suivent l'enseignement complémentaire de chant choral, pour la plupart d'entre eux depuis plusieurs années. Cette persévérance dans l'expérience artistique peut représenter un atout majeur pour l'élève : cependant, jusqu'à maintenant, c'est une compétence non référencée lorsqu'il s'agit d'orienter, par exemple, vers un lycée qui dispense un enseignement de la musique et du chant choral.

● 2. Les moyens.

Ils sont comparables à ceux des années précédentes, en particulier en ce qui concerne la possibilité de modulation envisagée par rapport à la quotité horaire de référence de deux heures/chorale. L'inégalité de traitement selon les territoires est confirmée : un seul des collèges de la Vienne finance moins de deux heures, alors que les trois autres départements présentent plus souvent ce type de cas. L'explication par la taille des établissements (nombre moyen de divisions) ne suffit pas à justifier les disparités : à quotient quasi identique, les collèges de Charente-Maritime s'impliquent plus faiblement que ceux de la Vienne. Source d'hétérogénéité territoriale, l'abandon de l'intégration

uniforme de la chorale dans les « heures diverses » de la DGH est l'une des causes de ces difficultés.

Tableau N°3

PUBLIC 2014-2015	16	17	79	86	Total*	<i>an passé**</i>
Financement↓ nombre de chorales →	34	47	34	33	148	153
plus de 2 heures	0	1	2	2	5	3
2 HP	10	18	6	11	44	43
2 HSA (72 HSE)	11	10	9	15	46	49
1HP + 1HSA	2	4	3	4	12	22
1 HP	5	4	9	0	19	12
1 HSA (36 HSE)	5	10	7	1	23	24
TOTAL HP	27	44	25	30	126	129
TOTAL HS	30,5	36	33	39	138,5	146,5
TOTAL HEURES	57,5	80	58	69	264,5	275,5
QUOTITE MOYENNE/CHORALE	1,69	1,70	1,71	2,06	1,79	1,8
NOMBRE MOYEN DE DIVISIONS PAR COLLEGE AVEC CHORALE	15,64	19,34	14,85	19,21		

*chiffres recueillis cette année dans 156 collèges

** l'an passé dans 159 collèges

N°3 bis.

PRIVE 2014-2015	16	17	79	86	Total*	<i>an passé**</i>
Financement↓ nombre de chorales →	5	5	9	9	28	26
plus de 2 heures	0	0	0	1	1	1
2 HP	0	2	2	1	5	6
2 HSA (72 HSE)	2	0	0	1	3	1
HP + HSA	0	0	1	0	1	0
1 HP	1	0	4	4	9	11
1 HSA (36 HSE)	1	2	1	1	5	4
Acc éducatif (HTS)	0	1	0	0	1	1
TOTAL HP	1	3,5	8,5	12	25	28
TOTAL HS	5	2	2	2,5	11,5	6,5
TOTAL HEURES	6	5,5	10,5	14,5	36,5	34,5
QUOTITE MOYENNE/CHORALE	1,2	1,1	1,17	1,61	1,30	1,33

*chiffres recueillis cette année dans 32 collèges

** l'an passé dans 29 collèges

● 3 Les projets.

L'on remarquera la nette augmentation (doublement), dans les établissements publics, du nombre des projets en association avec le 1er degré : la contribution du chant choral à la dynamique des Eclaire est une réalité effective. Les inclusions augmentent aussi.

Tableau N°4

COLLEGES PUBLICS : NOMBRE DE CHORALES METTANT EN ŒUVRE...	16	17	79	86	ACADEMIE	<i>rappel an passé</i>
... DES CONCERTS DANS LE COLLEGE	18	20	10	7	55	68
... DES PROJETS INTER-ETABLISSEMENTS	19	31	21	27	98	107
... DES PROJETS AVEC LE 1ER DEGRE	12	7	9	3	31	15
... DES PROJETS INCLUSIFS (ULIS,SEGPA)	6	18	12	13	49	46
... DES PARTENARIATS AVEC PROFESSIONNELS	21	30	30	27	108	116
RAPPEL : NOMBRE DE CHORALES RECENSEES	34	47	34	33	148	152
COLLEGES PRIVES : NOMBRE DE CHORALES METTANT EN ŒUVRE...	16	17	79	86	ACADEMIE	<i>rappel an passé</i>
... DES CONCERTS DANS LE COLLEGE	2	2	4	7	15	20
... DES PROJETS INTER-ETABLISSEMENTS	2	3	6	0	11	10
... DES PROJETS AVEC LE 1ER DEGRE	1	1	2	0	4	4
... DES PROJETS INCLUSIFS (ULIS,SEGPA)	0	0	2	0	2	2
... DES PARTENARIATS AVEC PROFESSIONNELS	3	0	6	4	13	19
RAPPEL : NOMBRE DE CHORALES RECENSEES	5	5	9	9	28	26

L'interdisciplinarité est elle aussi en accroissement, dans trois domaines sur cinq :

Tableau N°5		
ARTS DU CIRQUE	7	7
ARTS PLASTIQUES	26	32
CINEMA ET VIDEO	6	2
DANSE	30	23
THEATRE	69	67

Au printemps 2015, bon nombre d'élèves se produiront dans des salles de spectacle professionnelles lors d'une quarantaine de concerts publics. Ces derniers obéissent entièrement aux lois qui s'appliquent en la matière, tant en termes de sécurité qu'en termes de droits d'auteur. C'est ainsi que la Fédération académique des chorales scolaires verse chaque année à la Sacem une somme qui équivaut à 7,04% du budget artistique des concerts ; en 2014, le montant avoisine les 6.000 €. Cette somme hisse le mouvement choral de l'académie de Poitiers au quatrième rang national dans la liste des 19 associations académiques relevant d'une convention avec la Sacem.

● 4. Les répertoires

L'on peut constater une très grande diversité d'initiatives : 58 programmes différents.

Tableau N°6	
Ci-dessous, liste avec entre parenthèses le nombre de chorales qui s'associent autour de ces thèmes	Ci-dessous, liste de répertoires visités par des chorales non associées :
Hommage aux musiques afro-américaines (23)	
Variétés (12)	Les Beatles
Disney (12)	Agnès Obel et Eels
Le voyage (10)	Brigitte, Camille, Zaz
Au chœur de Paris (8)	Chanson française
Renaud (8)	Chansons de marins
Chœur au soleil (7)	Chansons populaires
Tryo (6)	Chantons sous la pluie

La musique de film (6)	Collège élèves mode d'emploi
Poussez les murs (Y.Nedelec et P. Bloch) (5)	Création de chansons
Balavoine (4)	Des rêves pleins de terre
Chœurs sans frontières (Maugenest) (4)	Développement durable
Les arts culinaires (4)	Don Quichotte
Le bonheur est dans les chants (3)	Grands standards de jazz
Déambulation niortaise (3)	L'Hermione
Les différences (3)	Jazz et standards
Rock (3)	Joe Dassin
Amour, amitié, Pierre Perret, Résistance (2)	La Lune
Chansons françaises et anglaises (2)	La musique noire
Jazz à l'âme (2)	La Ville (Chansons françaises)
Opéra Rock Mozart (2)	Le Jazz
Les relations humaines (2)	Le Polar
	Les Clowns
	Les Héros et les Dieux
	Les prénoms en chansons
	Musiques actuelles
	Musiques celtiques
	Musiques traditionnelles
	Si j'étais un héros (Guillaume Blin)
	Musiques du monde
	Œuvres de Verny, Coley, Lebaud & chansonnier de l'Escorial
	Opéra rock come et die musicale
	Les Choristes
	Starmania
	Sur la route
	Tradition et variété française et irlandaise, gospel, etc.
	Tri Yann

● Conclusion : trois confirmations et deux conséquences

- ▶ Une académie, 176 chorales : le chant choral dans les collèges est une manière sûre de garantir le *parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève* contre tout risque de nonchalance et d'inégalité territoriale. En effet, c'est un enseignement complémentaire piloté par un personnel de la fonction publique d'Etat, compétent, stable, qui sollicite librement les partenariats en fonction de projets artistiques en cohérence avec les contenus éducatifs mobilisés à l'intérieur de chaque collège.
- ▶ Comme l'a montré le rapport de l'année scolaire précédente ¹, le chant choral constitue un terrain privilégié pour le développement plus que jamais indispensable de ce que l'OMS définit sous l'appellation de « *compétences psychosociales* » : « aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif, à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement ». ²
- ▶ En rassemblant des élèves d'âges très divers dans des projets d'expression vocale collective, sans aucune exclusive, sans esprit de compétition, mais avec exigence au niveau de l'engagement de chacun, le chant choral

s'inscrit dans la dynamique des processus inclusifs, des liaisons inter-cycles, et assume ainsi une *vocation conciliatrice* que peu d'autres dispositifs éducatifs sont en mesure de déployer avec une telle efficacité dans notre académie.

Je formulerai pour finir deux conséquences :

- ▶ bien sûr, inévitablement, la nécessité de poursuivre l'effort en termes de moyens, avec l'objectif d'accroître la cohérence territoriale. Dans cet esprit, la situation dans les collèges des Charentes et des Deux-Sèvres mérite une réévaluation globale, qui n'exclut pas bien entendu un traitement au cas par cas ;
- ▶ plus novatrice, mais non moins justifiée, serait la possibilité d'assurer la continuité du parcours particulier des choristes de niveau Troisième en favorisant leur orientation vers un lycée dispensant un enseignement musical. L'on trouvera ci-après une proposition concrète pour progresser dans cette direction.

● Annexe

Note sur la prise en considération du chant choral en collège pour l'orientation au lycée.

Les chiffres de novembre 2014 confirment les constats des années précédentes : près de 900 élèves de Troisième (dont 750 dans les collèges publics) sont choristes dans leur collège. Bon nombre d'entre eux suivent assidument cet enseignement complémentaire depuis plusieurs années.

Toutefois, les six lycées de notre académie qui offrent l'enseignement optionnel de musique en Seconde³ ne voient arriver dans ce cursus qu'à peine plus de 100 élèves chaque année. Même en incluant l'enseignement d'exploration « Arts du son », l'on dépasse de peu les 200 volontaires.

D'un point de vue strictement gestionnaire, l'efficacité des moyens d'enseignement engagés est d'autant plus grande que l'on améliore le processus d'identification des élèves susceptibles de profiter de cet enseignement. En ce qui concerne le domaine de l'éducation musicale, une piste existe pour mieux conjuguer efficacité du système et intérêt des élèves eux-mêmes : prendre en considération la pratique du chant choral dans le processus d'orientation.

Qui sont les élèves de Troisième qui chantent dans la chorale du collège ?

- ▶ *Ils ont appris à aimer la musique.*

Au-delà du plaisir qu'ils peuvent éprouver à passer davantage de temps avec un professeur que leurs camarades ne voient qu'une heure par semaine, c'est plus sûrement le goût de la musique qui les motive. Ils sacrifient à ce goût une partie de leur temps libre, souvent entre le déjeuner et les cours de l'après-midi. Ils font l'effort de l'étude et de la mémorisation d'un répertoire chanté surnuméraire, et plus complexe que celui qu'ils apprennent en cours d'éducation musicale.

- ▶ *Bien souvent, ils n'ont pas d'autre enseignement optionnel.*

Le temps de la répétition chorale est souvent superposé à celui des options pour « bons élèves », comme les langues anciennes ou les enseignements d'approfondissement. Donc, la majorité des élèves qui adoptent ou continuent la chorale en classe de Troisième ne sont pas inscrits dans les « parcours implicitement valorisés » du collège.

- *La plupart n'ont pas le temps non plus de fréquenter les conservatoires*, où d'ailleurs l'activité chorale, collective par définition, aux racines populaires, accessible par transmission orale, ne revêt pas du tout le prestige de la pratique instrumentale individuelle basée sur le déchiffrement du répertoire savant.

- *Ils acquièrent cependant des compétences spécifiques, parmi lesquelles* : finesse d'écoute, aptitudes vocales, sens polyphonique, capacités de mémorisation, ouverture linguistique et culturelle, goût pour la construction sur le long terme d'un projet artistique qui nécessite persévérance et sens du collectif.

Quelles devraient pouvoir être leurs perspectives après le collège ?

L'on ne souligne pas assez combien les programmes de musique du lycée ont été rénovés dans le sens d'une plus grande continuité avec le collège et d'une indépendance certaine vis-à-vis de l'habileté technique requise dans l'enseignement spécialisé des conservatoires. Un lycéen ayant un vécu d'éducation musicale renforcé par une pratique chorale assidue peut parfaitement, s'il y est encouragé, tirer profit d'un cursus musical dans le second cycle :

- ▶ en Seconde, c'est peut-être moins « d'exploration » qu'il aura besoin – il a déjà une expérience certaine en ce domaine – que d'un développement de sa pratique et de sa culture musicales, objectif de l'enseignement facultatif à 3 heures hebdomadaires ;
- ▶ en cycle terminal, ce sont aussi bien l'option musique toutes séries que l'enseignement de spécialité de série L qui peuvent contribuer à sa réussite ;
- ▶ bien entendu, le lycéen qui aime le chant choral peut en poursuivre l'étude dans le cadre du Chœur du lycée, où il sera périodiquement amené à participer à un projet en liaison avec celui de l'Université.

Et pourtant, l'on constate une discordance considérable entre le nombre des choristes de Troisième et le faible nombre de lycéens en option musique en Seconde.

Sans doute certains n'ont-ils tout simplement pas souhaité continuer. Mais :

- ▶ est-ce bien en connaissance de cause : sont-ils vraiment informés de ce que les compétences qu'ils ont développées leur permettraient de suivre cet enseignement dans un cursus indifférencié en Seconde générale ?
- ▶ un certain nombre d'entre eux n'ont-ils pas été éliminés, ou ne se sont-ils pas auto-censurés dans leurs demandes, en raison de la *procédure d'affectation* ?

En effet, être affecté dans un lycée qui n'est pas du secteur nécessite une dérogation qui relève de conditions très précises. L'une d'entre elles consiste à prendre en considération ce qu'on appelle les « parcours particuliers ». Dans le domaine de la musique, cela concerne essentiellement les élèves des classes à horaires aménagés (Cham), réputées élitistes.

Or, la majeure partie de ceux-ci sont déjà scolarisés dans des collèges relevant du secteur d'un lycée avec musique (Jardin des Plantes & Victor Hugo à Poitiers, Jules Verne & Guez de Balzac à Angoulême). Il n'y a jusqu'à aujourd'hui de Cham supplémentaires qu'à Lençloître pour la Vienne et au collège Félix Gaillard de Cognac pour la Charente, seuls viviers additionnels clairement identifiés pour les lycées ci-dessus.

Donc, ce « parcours particulier », qui conduit à intégrer des lycées généralement réputés, ne bénéficie en réalité qu'à un faible surcroît de collégiens déjà favorisés.

C'est donc avec le triple objectif de valoriser la pratique chorale, d'affiner le processus d'orientation et d'élargir les possibilités de recrutement en classe de Seconde que je propose d'adopter, pour l'ensemble de l'académie, la mesure suivante :

Préconisation : dans le processus d'orientation à l'issue du collège, la pratique du chant choral jusqu'à la classe de Troisième est reconnue comme l'un des « parcours particuliers » susceptibles de donner accès à l'option musique en lycée dès la classe de Seconde. Pour favoriser cette continuité de parcours scolaire tout en se prémunissant contre tout abus, une attestation du professeur d'éducation musicale et chant choral de l'établissement d'origine précise pour chaque intéressé les conditions de cette pratique : l'état des projets annuels auxquels l'élève a contribué, la nature de son engagement (registre vocal, emploi éventuel comme soliste) et ses capacités d'autonomie dans la pratique chorale (mémorisation, expériences linguistiques, déchiffrage de partitions).

(1) https://www2.ac-poitiers.fr/ed_music/spip.php?article313, chapitre 3 : "Les apprentissages des élèves"

(2) *Life skills Education for Children and Adolescents in Schools*, Organisation mondiale de la santé, Nations Unies, Genève, 1993, p.1

(3) Cursus complet (enseignement facultatif, d'exploration et de spécialité série L) : Guez de Balzac Angoulême, Dautet La Rochelle, Cordouan Royan, Jean Macé Niort et Victor Hugo Poitiers ; facultatif seulement à Pérochon Parthenay. Deux autres lycées n'offrent que l'exploration « arts du son » en Seconde : Lisa Angoulême et Montmorillon. Paradoxe : cette « exploration » ne peut ouvrir de perspectives aux élèves que s'ils quittent l'établissement...



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.